



Première conférence – du 27 au 29 mars 2019

Conseil des ministres : “Défense et sécurité face à la menace terroriste”

Lignes d’actions et avis européen sur le renforcement de l’Europe de la défense pour la lutte contre le terrorisme.

Présidence :

Beatriz DERQUI

Rafael BILBAO

Sofia DE SENILLOSA

*

INTRODUCTION

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. Malheureusement, aujourd'hui, c'est un conflit très présent, depuis l'attentat des tours jumelles le 11 septembre 2001 provoqués par le réseau jihadiste Al-Qaïda en passant par les attentats du 13 novembre 2015 au Bataclan, revendiqués par l'organisation terroriste État islamique (Daech), le monde est en constante menace. Pour se protéger ou se venger, les Etats mettent en place un protocole militaire. Ça a été le cas des Etats-Unis lors de la guerre d'Afghanistan déclarée « guerre contre le terrorisme » par le président Bush suite aux attentats de 2001 à New York et à Washington. Les Etats-Unis ont eu la coopération de l'Alliance du Nord ainsi que celle d'autres nations occidentales comme le Royaume-Uni, la France et le Canada. L'Espagne fut aussi alliée et en conséquence a connu un des attentats les plus dévastateurs, celui du 11 mars 2004 à Atocha. Suite à cette guerre, la situation politique et religieuse s'aggrava provoquant la situation de terreur que nous connaissons aujourd'hui. Ce type de conflit est dû à un facteur international or il peut aussi être national comme l'organisation terroriste nationaliste basque : ETA. Or l'Union Européenne est plus concernée par les facteurs internationaux.



**

SOMMAIRE

1. Les valeurs de l'Union Européenne.
2. Sécurité extérieure et intérieure.
3. Echange d'informations.
4. Education/ sensibilisation.

**

1. LES VALEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

Afin de contribuer à un monde pacifique et durable, l'Union Européenne promouvra des règles définies d'un commun accord, ayant comme principe clé le multilatéralisme et comme élément central les Nations unies. Ces valeurs feront appel à l'unité, à l'assistance mutuelle et à la solidarité.

Avec la Charte des droits fondamentaux en 2000, l'Union cherche à développer le sentiment chez les Européens d'appartenir non pas à une organisation internationale classique mais à une communauté de valeurs. Le traité constitutionnel insiste sur ces valeurs en les insérant dès le deuxième article : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des minorités. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes » (art. I-2).

En instaurant ces valeurs, l'organisation cherche à défendre la démocratie, la dignité humaine, la liberté et l'égalité.

**

2. SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

L'UE ne possède pas une armée propre à l'organisation, elle est fruit de la collaboration militaire des Etats membres. A l'intérieur de l'UE, la politique étrangère de sécurité a pour but d'aider les pays de l'union à avoir plus de poids sur la scène internationale que celui qu'aurait un Etat membre agissant isolément. Le traité de Lisbonne de 2009 renforce la politique étrangère de sécurité en créant le poste de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que le service européen pour l'action extérieure (SEAE), le corps diplomatique de l'UE. Ce traité modifie la politique de sécurité et de défense commune établie par le traité de Maastricht, en proposant la possibilité de coopération renforcée et de coopération structurée permanente, en créant l'Agence européenne de défense (AED), en ajoutant des clauses d'assistance mutuelle et de solidarité et en élargissant le cadre d'action (actions conjointes de désarmement, conseil et assistance militaire, prévention des conflits et maintien de la paix, stabilisation à la fin des conflits).

Lors d'un conflit, les Etats membres se solidarisent et collaborent ensemble pour protéger le pays ciblé mais aussi pour protéger l'Europe. L'union a aussi une étroite coopération avec ses partenaires comme l'OTAN. Protéger les pays voisins veut aussi dire protéger son pays, cela implique un intérêt à prévenir les conflits, favoriser la sécurité humaine, endiguer les causes profondes de l'instabilité et œuvrer à l'avènement d'un monde plus sûr.



La lutte contre le terrorisme ne se limite pas aux coopérations européennes, elle existe aussi avec d'autres pays comme l'Afrique du Nord, le Proche-Orient, les Balkans occidentaux et la Turquie, la lutte sera respectueuse des droits de l'homme et veillera d'élaborer les meilleures pratiques mais aussi des programmes communs sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Les Nations Unies se trouvent au sommet du système international. Toutes les actions que l'UE a menées dans le domaine de la sécurité sont liées aux objectifs des Nations Unies.

**

3. LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

L'Union Européenne encourage un accroissement de l'échange d'informations et de la coopération en matière de renseignement entre les États membres et les agences de l'UE. Cela suppose d'échanger des signalements sur l'extrémisme violent, les réseaux terroristes et les combattants terroristes étrangers, ainsi que de surveiller et de retirer les contenus illicites des médias.

Des mesures à prendre peuvent être :

- L'instauration d'une loi qui oblige aux pays signataires de partager l'information pertinente.
- Promouvoir une bonne et solidaire relation entre les pays.

**

4. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

La culture a un grand rôle à jouer pour prévenir le développement d'une mentalité terroriste, pour dissuader les terroristes éventuels et pour les couper de tout soutien plus vaste. Cependant la culture devient une cible du terrorisme car l'interprétation extrême de certaines cultures et de ses éléments peut être invoquée pour justifier des actes terroristes.

L'UE cherche à réaliser une série de mesures pratiques dans tous les aspects de la culture (arts, patrimoine, religion, médias, science, enseignement, jeunesse et sport) visant à créer une culture de tolérance, de dialogue, de compréhension, de respect et de pluralisme dans laquelle le terrorisme n'a aucune place.

La responsabilité de la lutte contre la radicalisation violente qui conduit au terrorisme incombe principalement aux États Membres et aux agents aux niveaux local, régional et national.

Cependant, la radicalisation, comme le terrorisme, ne connaît pas de frontières. Cela était évident dans les événements qui ont conduit aux attentats de Paris et de Bruxelles. C'est pourquoi la Commission européenne doit créer une série d'initiatives visant à soutenir les États membres dans leurs efforts dans divers domaines d'action, de la promotion de l'éducation pour l'inclusion et des valeurs communes à la lutte contre la propagande extrémiste sur Internet.

Des mesures à prendre peuvent être :

- Lutte contre la propagande terroriste et les discours de haine illégaux sur Internet: collaboration avec le secteur des technologies de l'information pour empêcher la diffusion de contenus illégaux incitant à la violence, soutenir le développement de discours positifs alternatifs par la société civile et développer l'éducation aux médias, afin que les jeunes traitent l'information avec un esprit critique.
- Promotion de l'éducation pour l'inclusion et des valeurs communes de l'Union: utilisation des fonds du programme Erasmus + pour financer des projets promouvant l'inclusion sociale, nos valeurs communes et notre compréhension interculturelle.
- Renforcement de la coopération internationale: l'Union aidera les pays tiers confrontés à des problèmes similaires à lutter contre la radicalisation par des mesures garantissant le respect de la loi et le respect des droits de l'homme.
- Priorité à la sécurité: la prévention de la radicalisation nécessite également une approche de base de la sécurité, au moyen de mesures visant à lutter contre les menaces immédiates et à long terme, telles que les interdictions de voyager ou la criminalisation des voyages vers des pays tiers. Comme l'a déjà proposé la Commission à des fins terroristes. Les États membres devraient partager davantage d'informations, tirer le meilleur parti des cadres de coopération et des outils d'information sur la sécurité et renforcer l'interconnexion des systèmes d'information.

**

BIBLIOGRAPHIE

<https://europa.eu/globalstrategy/>

<https://www.touteurope.eu/>

https://europa.eu/european-union/topics/foreign-security-policy_fr

<https://www.defense.gouv.fr/>

<https://eeas.europa.eu/>

<https://www.robert-schuman.eu/fr/>

<https://www.consilium.europa.eu/>